Ventes par le Marshal.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. J. N. Denoux, juge présidant de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, l'exposant en vente publique le 6 de Juin 1838, à UNE heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux Terrains au faubourg Washington, dans l'île centrale entre les rues St. Ferdinand, Pesse à Colon, Urquhart et Moreau, lesdits terrains sont designés par les numéros 1 et 2, suivant dressé le 7 octobre 1836, par J Schreve, arpenteur en l'étude de J. Cuthbert, cet, pour les dits lots mesurant chacun, 28 pieds 7 pouces, 3 lignes face à la rue St. Ferdinand, sur 120 pieds de profondeur entre deux parelles, le lot No 1 formé l'encoignure des rues St Ferdinand et Urquhart, aussi tous les ameublissements et ne-[illegible] dessus, saisis pour satisfaire [illegible] — Avril 26 1838.

2 m. B. BEAUREGARD, Marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Jackson, juge consulaire de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, l'exposant en vente publique le 8 de Juin 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux Terrains au faubourg Washington, dans l'île centrale entre les rues St. Ferdinand, Pesse à Colon, Urquhart et Moreau, lesdits terrains sont designés par les numéros 1 et 2, suivant dressé le 7 octobre 1836, par J Schreve, arpenteur en l'étude de J. Cuthbert, cet, pour les dits lots mesurant chacun, 28 pieds 7 pouces, 3 lignes face à la rue St. Ferdinand, sur 120 pieds de profondeur entre deux parelles, le lot No 1 formé l'encoignure des rues St Ferdinand et Urquhart, aussi tous les ameublissements et ne-[illegible] dessus saisis pour satisfaire [illegible] — Avril 26 1838.

2 m. B. BEAUREGARD, Marshal

Aubry contre J. B. Jules et R. Rousseau.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Jackson, juge consulaire de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, l'exposant en vente publique le 7 Juin 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux Terrains au faubourg Marigny, dans l'île centrale entre les rues Lesseps et Charters, ensemble les ameublissements et ne-[illegible] dessus saisis pour satisfaire [illegible] — Avril 26 1838.

2 m. B. BEAUREGARD, marshal

Ce jour, 26 Avril 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux Terrains au faubourg Marigny, dans l'île centrale entre les rues Lesseps et Charters, ensemble les ameublissements et ne-[illegible] dessus saisis pour satisfaire [illegible]

2 m. B. BEAUREGARD, marshal

Des Moulineaux contre Anglès et St. Louis d'Orléans, contre John Wiley.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Pecaut, juge consulaire de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 9 de juin 1838, à une heure après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, le bateau à vapeur Pontchartrain, avec ses agrès, ustensiles, machines et chaudières, ensemble ses réparations, saisis pour satisfaire [illegible] ordonné par [illegible]

2 m. B. BEAUREGARD, marshal

Des Moulineaux contre Anglès et St. Louis d'Orléans, contre Wiley.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Pecaut, juge consulaire de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 9 de juin 1838, à une heure après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, le bateau à vapeur Pontchartrain, avec ses agrès, ustensiles, machines et chaudières, ensemble ses réparations, saisis pour satisfaire [illegible] ordonné par [illegible]

2 m. B. BEAUREGARD, marshal

Des Moulineaux contre Anglès et St. Louis d'Orléans, contre Wiley.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Pecaut, juge consulaire de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 9 de juin 1838, à une heure après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, le bateau à vapeur Pontchartrain, avec ses agrès, ustensiles, machines et chaudières, ensemble ses réparations, saisis pour satisfaire [illegible] ordonné par [illegible]

2 m. B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grout, juge consulaire de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 9 de juin 1838, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, le bateau à vapeur Pontchartrain, avec ses agrès, ustensiles, machines et chaudières, ensemble ses réparations, saisis pour satisfaire [illegible] ordonné par M. J. J. Mercier, avocat, [illegible] créanciers absents.

Pour ordre et au Cour,

Bureau de greffe, le 13 mai 1838.

3 jps ARMAND PITOT—greffier

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Jackson, juge consulaire de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 8 de Juin 1838, à une heure après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux Terrains au faubourg Marigny, dans l'île centrale entre les rues Lesseps et Charters, ensemble les ameublissements et ne-[illegible] dessus saisis pour satisfaire [illegible]

2 m. B. BEAUREGARD, Marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Jackson, juge consulaire de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 8 de Juin 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux Terrains au faubourg Marigny, dans l'île centrale entre les rues Lesseps et Charters, ensemble les ameublissements et ne-[illegible] dessus saisis pour satisfaire [illegible]

2 m. B. BEAUREGARD, Marshal

Aubry contre J. B. Jules et R. Rousseau.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Jackson, juge consulaire de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 7 Juin 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux Terrains au faubourg Marigny, dans l'île centrale entre les rues Lesseps et Charters, ensemble les ameublissements et ne-[illegible] dessus saisis pour satisfaire [illegible]

2 m. B. BEAUREGARD, Marshal

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornements, celui qui paraît mieux à la figure humaine. Combien en la jeunesse, le physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ne s'étine se découvrir au un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs semblables; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse pour laquelle elle n'a pas d'heureux. Pour conserver les ornements, le BAUME DE COLUMBIA DOLD RIGE arrête à la première apparition la chute des cheveux; peu à peu il en fait naître de nouveaux dans le même état. Il fait croître les cheveux clairs et les favorisés empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur couleur, les ondule en belles boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que prodiguent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige*.

☞ Voyez la Liste ci-avant. 26

Mr. Robert Walton exposera de Philadelphie, certifie de la haute réputation des ingrédients dont les mots suivent devant.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, dont vous vous êtes servi pour J. Dalrige, et avons le plaisir de vous assurer qu'il empêchait les cheveux de tomber, mais les rétablissait dans leur état naturel

W. Thatcher Sr.—Ministre Methodiste.
Section 3 George-Street No. 86, Near Nord.
John P. Inglis—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John L. Fisher,—101 Cherry st.
Hugh Mauerty—243 South Third
John Gord Sr —123 Arch st.

Les hommes âgés et très aptes pour servir à porter perruques pourraient peut-être trouver leurs intérêts dans les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on est qu'on a des ingrédients contre la moindre chose dans les deux autres qui passé en [illegible]

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P. Inglis, John S. Furey et Hugh Mauerty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut être donnée leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION—Observer que chaque bouteille de Baume véritable a une [illegible] gravée sur la pierre sous représentés les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher St, près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Perfumerie et Variétés, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

VINS, EAUX-DE-VIE, &c., &c.

600 pipes, demi pipes et quarts vin de Ténériffe, marque de Pasey.
100 quarts pipes vin de Ténériffe, vieux et choix de Londres.
20 pipes, demi pipes et quarts vin des Canaries, qualité de choix.
200 pipes, demi pipes et quarts vin de Porto.
200 demi-pipes et quarts vin de Sicile, Madère, Ingham, Coill et autres marques.
220 pipes, demi-pipes et quarts vin de Sherry de Gordan, Ale, coul-ur d'or, [illegible] ans.
50 pipes et demi-pipes idem, vieille eau de vie de Champagne.
60 pipes et demi-pipes Eau de vie de Cognac.
50 pipes genièvre supérieur, de Hollande.
6 puncons whiskey écossais et irlandais.
2 puncons rum de la Jamaïque.
60 barils vieille eau de vie de pêche.
100 bouteilles porter brun de Londres.
50 barriques bière brune de Bavière.
400 caisses vin de Sherry, de 1 et 3 douz. bouteilles.
300 caisses vieux madère de l'Inde, de 1 et 3 douz bouteilles.
200 paniers champagne, Sillery, Lanoie, marques de nuvée cruelles.
200 caisses vin Bordeaux, 1 et 3 douz.
200 caisses vin Bourgogne, de 1834.
200 caisses vin Bordeaux, de 1834.

Ces vins sont plus ou moins tel qu'il n'en a jamais été importé en ce pays.

200 caisses Hock, Johannesberg, Brandeberg, Neuestein, Rudesheim, Morville et Moselle Bonnastus.
200 pipes, demi pipes et quarts vin blanc de Fayerman.
150 pipes, demi pipes et quarts vin blanc de Marsellie.

Toutes ces vins et eaux de vie, Anglais et Espagnols, ainsi que les Cognac, Gin et Genièvre, sont en [illegible] à la douane et [illegible] des commerçants, ils seront vendus à bas prix.

18 mai H. & W. ANDERSON

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Parentage pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 7347.—N. Gaudin contre Gaudin.

Il est ordonné par la Cour que les parents et héritiers présomptifs de Jean Gaudin, ci-devant de la ville de la Nouvelle Orléans, soient et comparaissent devant ce tribunal, en la salle de son office, en la maison de ville, le 28 mai courant, à 10 heures du matin, pour y être entendus, et y faire leur déclaration, si bon leur semble, sur la demande en parentage formée par le sieur Nicolas Gaudin, en qualité de son frère naturel, et pour y être ordonné ce que de droit.

Nouvelle Orléans, 6 mai 1838.

28 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de la municipalité de la Nouvelle Orléans, en date du 21 avril 1838, concernant l'ouverture et l'amélioration du chemin public, qui est dans la ville de la Nouvelle Orléans, avec et donne que le chemin d'un mètre de large, qui est actuellement existant et qui est le long de la ligne droite, depuis la rue St Claude jusqu'à la rue Gaiennie, Dupuis, en traversant les propriétés des personnes dont les noms suivent, savoir:

M. Cecile Hazeur, J. B. Pouvet, J. Moore, Veve J. Gaudin, E. Bouvier, J. Dubois, Veve Bouvier, J. Cousin, L. Carrier, Veve Dupuis, M. Lecomte, Veve Soul J. Jourdan, Veve Bouvier, Dorrmann, P. Wandel, G. Gaudin, J. Gaudin et Mazan, J. Morvan, Samory, E. Rideau, J. Fernandez, N. Rideau, Veve Bouvier, F. Perrault, Cousin, B. Le Cordier, B. Pin, Veve Mathée, Auguste Reynal, P. J. Tracou et Veve Duplanc.

Le 10 mai 1838.

PAUL BERTUS,
11 mai Recorder ad Interim.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
Conseil de la Municipalité No 1
Séance du Lundi 14 mai 1838.

RESOLU que le maire demandera avis, en anglais et en français, dans deux journaux publiés en la Nouvelle Orléans, que la municipalité de No. 1 a en projet d'ouvrir la rue Hubert en dans toute sa longueur, et que la municipalité de la Nouvelle Orléans, sera et est conformément à la loi approuvée le 3 avril 1832.

Signé PAUL BERTUS—Recorder
Approuvé le 17 mai 1838.
Signé C. GENOIS—Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jnr—Secrétaire.

Conformément à la résolution que précède, et en vertu des dispositions de la loi approuvée le 3 avril 1832, concernant l'ouverture des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans, avis est donné que l'intention du Conseil de la Municipalité de No. 1, Un, est de faire ouvrir la rue Hubert dans toute sa longueur et étendue dans ladite ville.

Nouvelle-Orléans 19 mai 1838.

C. GENOIS—maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la Ire. Municipalité de la ville de la Nile. Orleans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements qui consiste que sont mentionnées dans le rapport hebdomadaire du wharinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la Ire. Municipalité sur le Levee, seront vendus au profit de la ville, le même jour de chaque semaine, à 5 heures de l'après-midi, par F. Dubuiet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui appartiendra.

Ire mai D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

L'emploi de la farine fraiche est aujourd'hui de 8 par baril, après le tarif, les boulangers doivent pendant la semaine (du dimanche au dimanche inclusivement) 25 onces de pain pour un centime. Les pains de trois pour un centime doivent peser quinze onces et trois quarts.

Nlle. Orléans, 1er. juin 1838.

2 jun C. GENOIS, maire.

HUILE—25 pipes huile d'olive pure, 15 barils huile d'olive, en magasin et à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

CIDRE—200 barriques cidre de bonne qualité, en assortis à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

VINS—150 pipes Champagne, 100 quarts, à vendre du Marais, 50 de Barsac, Lafitte, 50 pipes vin de Sherry, 25 barils ordinaires à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

VINAIGRE—200 barils vinaigre de cidre en ma[illegible] à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

PIMENTO—100 sacs en magasin et à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

SOUDRON—50 barils goudron à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

CIGARES—50,000 cigares de la Havane à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

EAU DE VIE—10 pipes eau de vie de Bordeaux, 25 quarts do do à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

SAVON—25 caisses savon No 1, 15 caisses savon à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

TOILE DE HOLLANDE—25 rouleaux toile de Hollande, 50 de coton à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

TOILE DE RUSSIE—25 balles en débarquement du brick Architect à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

TABAC—75 caisses tabac manufacturé, en débarquement du brick Architect à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

BŒUF MESS—En débarquement et à vendre par

G. DORSEY,
31 mai No. 44, Nouvelle Levée.

JAMBON SOUS ENVELOPPE—13 boucaus, et 20 tierçons jambon de l'Ouest, expressément arrangés pour l'usage des familles, reçus et à vendre par

COMSTOCK, HYDE & Co. 29 mai

FONDS DE DOUANE à vendre en sommes convenables aux acheteurs par

ROBINSON & Co,
29 mai No. 45, rue du Camp.

ESPECES—Piastres mexicaines à vendre par

SCHMIDT & WERNER,
29 mai No. 80, rue Bienville.

TRAITES SUR NEW-YORK—De un à 5 jours de date à vendre en sommes convenables aux acheteurs par

SCHMIDT & WERNER,
29 mai No. 80, rue Bienville.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS

CETTE banque achète des traites sur Londres.

29 mai GEO. O HALL, Caissier.

UNE une femme sans enfant, bien acclimatée, ayant beaucoup de lait, désire se placer comme nourrice, s'adresser à l'encognure des rues Craige et Union, faubourg Marigny. 28 mai—3

CHAISES.—Berceuses, chaises de bibliothèque, chaises mouvantes à volonté, articles bien beaux, récemment reçus et à vendre par

W & J GRANT,
28 rue du Dauphin.

VENTES
PAR LE MINISTÈRE DES TESTAMENTS

SUCCESSION MICHINARD

Vente par le Ministère des Testaments.

Pontchartrain Rail Road Company, entre la succession de Jean Michinard et [illegible]

LE jeudi vingt et un juin mil huit cent trente huit à midi, en vertu d'un décret rendu en la cause affaire de la succession de Jean Michinard, et [illegible] Orléans, dans la Cour des Propriétés, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'ordonnance [illegible] Pontchartrain, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delassalle, cette parcelle désignée par le Notaire soussigné sous le numéro sept, d'après un plan original [illegible] de la ville de nouvelle [illegible] Pelich, notaire, [illegible] avant mesure et [illegible] trente pieds de front à la rue Marteau [illegible] dit en profondeur [illegible] quarante et [illegible] vingt pour J. Dalrige, et avons [illegible] ensemble [illegible] et [illegible] vent.

Conditions de la vente. Toute somme [illegible] quérant [illegible] comptant [illegible] payables en comptant, [illegible] de [illegible] et [illegible] et [illegible] du [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS,
Recorder de [illegible]

SUCCESSION CANTON—Vente par le Ministère des Testaments—Le samedi, [illegible] 1838, à midi, en vertu d'un jugement rendu en la Cour des Propriétés, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'ordonnance [illegible] Pontchartrain, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delassalle, cette parcelle désignée par le Notaire soussigné sous le numéro sept, d'après un plan original [illegible] de la ville de nouvelle [illegible] Pelich, notaire, [illegible] avant mesure et [illegible] trente pieds de front à la rue Marteau [illegible] dit en profondeur [illegible] quarante et [illegible] vingt pour J. Dalrige, et avons [illegible] ensemble [illegible] et [illegible] vent.

Conditions de la vente. Toute somme [illegible] quérant [illegible] comptant [illegible] payables en comptant, [illegible] de [illegible] et [illegible] et [illegible] du [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS,
Recorder de [illegible]

SUCCESSION MILLS—Vente par le Ministère des Testaments—Le samedi, [illegible] 1838, à midi, en vertu d'un jugement rendu en la Cour des Propriétés, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'ordonnance [illegible] Pontchartrain, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delassalle, cette parcelle désignée par le Notaire soussigné sous le numéro sept, d'après un plan original [illegible] de la ville de nouvelle [illegible] Pelich, notaire, [illegible] avant mesure et [illegible] trente pieds de front à la rue Marteau [illegible] dit en profondeur [illegible] quarante et [illegible] vingt pour J. Dalrige, et avons [illegible] ensemble [illegible] et [illegible] vent.

Conditions de la vente. Toute somme [illegible] quérant [illegible] comptant [illegible] payables en comptant, [illegible] de [illegible] et [illegible] et [illegible] du [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS,
Recorder de [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Parentage pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 7347.—N. Gaudin contre [illegible]

Il est ordonné par la Cour que les parents et héritiers présomptifs de Jean Gaudin, ci-devant de la ville de la Nouvelle Orléans, soient et comparaissent devant ce tribunal, en la salle de son office, en la maison de ville, le 28 mai courant, à 10 heures du matin, pour y être entendus, et y faire leur déclaration, si bon leur semble, sur la demande en parentage formée par le sieur Nicolas Gaudin, en qualité de son frère naturel, et pour y être ordonné ce que de droit.

Nouvelle Orléans, 6 mai 1838.

28 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de la municipalité de la Nouvelle Orléans, en date du 21 avril 1838, concernant l'ouverture et l'amélioration du chemin public, qui est dans la ville de la Nouvelle Orléans, avis est donné que l'intention du Conseil de la municipalité de No. 1 est de faire ouvrir la rue de Tanguy dans toute sa longueur et étendue, depuis la rue St Claude jusqu'à la rue Gaiennie, Dupuis, en traversant les propriétés des personnes dont les noms suivent, savoir:

M. Cecile Hazeur, J. B. Pouvet, J. Moore, Veve J. Gaudin, E. Bouvier, J. Dubois, Veve Bouvier, J. Cousin, L. Carrier, Veve Dupuis, M. Lecomte, Veve Soul J. Jourdan, Veve Bouvier, Dorrmann, P. Wandel, G. Gaudin, J. Gaudin et Mazan, J. Morvan, Samory, E. Rideau, J. Fernandez, N. Rideau, Veve Bouvier, F. Perrault, Cousin, B. Le Cordier, B. Pin, Veve Mathée, Auguste Reynal, P. J. Tracou et Veve Duplanc.

Le 10 mai 1838.

PAUL BERTUS,
11 mai Recorder ad Interim.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
Conseil de la Municipalité No 1
Séance du Lundi 14 mai 1838.

RESOLU que le maire demandera avis, en anglais et en français, dans deux journaux publiés en la Nouvelle Orléans, que la municipalité de No. 1 a en projet d'ouvrir la rue Hubert en dans toute sa longueur, et que la municipalité de la Nouvelle Orléans, sera et est conformément à la loi approuvée le 3 avril 1832.

Signé PAUL BERTUS—Recorder
Approuvé le 17 mai 1838.
Signé C. GENOIS—Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jnr—Secrétaire.

Conformément à la résolution que précède, et en vertu des dispositions de la loi approuvée le 3 avril 1832, concernant l'ouverture des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans, avis est donné que l'intention du Conseil de la Municipalité de No. 1, Un, est de faire ouvrir la rue Hubert dans toute sa longueur et étendue dans ladite ville.

Nouvelle-Orléans 19 mai 1838.

C. GENOIS—maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la Ire. Municipalité de la ville de la Nile. Orleans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements qui consiste que sont mentionnées dans le rapport hebdomadaire du wharinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la Ire. Municipalité sur le Levee, seront vendus au profit de la ville, le même jour de chaque semaine, à 5 heures de l'après-midi, par F. Dubuiet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui appartiendra.

Ire mai D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

L'emploi de la farine fraiche est aujourd'hui de 8 par baril, après le tarif, les boulangers doivent pendant la semaine (du dimanche au dimanche inclusivement) 25 onces de pain pour un centime. Les pains de trois pour un centime doivent peser quinze onces et trois quarts.

Nlle. Orléans, 1er. juin 1838.

2 jun C. GENOIS, maire.

HUILE—25 pipes huile d'olive pure, 15 barils huile d'olive, en magasin et à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

CIDRE—200 barriques cidre de bonne qualité, en assortis à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

VINS—150 pipes Champagne, 100 quarts, à vendre du Marais, 50 de Barsac, Lafitte, 50 pipes vin de Sherry, 25 barils ordinaires à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

VINAIGRE—200 barils vinaigre de cidre en ma[illegible] à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

PIMENTO—100 sacs en magasin et à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

SOUDRON—50 barils goudron à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

CIGARES—50,000 cigares de la Havane à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

EAU DE VIE—10 pipes eau de vie de Bordeaux, 25 quarts do do à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

SAVON—25 caisses savon No 1, 15 caisses savon à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

TOILE DE HOLLANDE—25 rouleaux toile de Hollande, 50 de coton à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

TOILE DE RUSSIE—25 balles en débarquement du brick Architect à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

TABAC—75 caisses tabac manufacturé, en débarquement du brick Architect à vendre par

ROBERT H. WHITE,
31 mai 34, rue Gravier.

BŒUF MESS—En débarquement et à vendre par

G. DORSEY,
31 mai No. 44, Nouvelle Levée.

JAMBON SOUS ENVELOPPE—13 boucaus, et 20 tierçons jambon de l'Ouest, expressément arrangés pour l'usage des familles, reçus et à vendre par

COMSTOCK, HYDE & Co. 29 mai

FONDS DE DOUANE à vendre en sommes convenables aux acheteurs par

ROBINSON & Co,
29 mai No. 45, rue du Camp.

ESPECES—Piastres mexicaines à vendre par

SCHMIDT & WERNER,
29 mai No. 80, rue Bienville.

TRAITES SUR NEW-YORK—De un à 5 jours de date à vendre en sommes convenables aux acheteurs par

SCHMIDT & WERNER,
29 mai No. 80, rue Bienville.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS

CETTE banque achète des traites sur Londres.

29 mai GEO. O HALL, Caissier.

UNE une femme sans enfant, bien acclimatée, ayant beaucoup de lait, désire se placer comme nourrice, s'adresser à l'encognure des rues Craige et Union, faubourg Marigny. 28 mai—3

CHAISES.—Berceuses, chaises de bibliothèque, chaises mouvantes à volonté, articles bien beaux, récemment reçus et à vendre par

W & J GRANT,
28 rue du Dauphin.

AVIS.

LE Dr. HUET de Paris, rue Bourbon, No. 15, guérit des maladies vénériennes, acquises et héréditaires par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile et à moins une employé [illegible] et [illegible] et [illegible] heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, soir.

SIROP DE LIMON & CORNICHONS—100 sirop de limons, 145 caisses cornichons assortis, en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'ordonnance [illegible] Pontchartrain, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delassalle, cette parcelle désignée par le Notaire soussigné sous le numéro sept, d'après un plan original [illegible] de la ville de nouvelle [illegible] Pelich, notaire, [illegible] avant mesure et [illegible] trente pieds de front à la rue Marteau [illegible] dit en profondeur [illegible] quarante et [illegible] vingt pour J. Dalrige, et avons [illegible] ensemble [illegible] et [illegible] vent.

Conditions de la vente. Toute somme [illegible] quérant [illegible] comptant [illegible] payables en comptant, [illegible] de [illegible] et [illegible] et [illegible] du [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS,
Recorder de [illegible]

SUCCESSION CANTON—Vente par le Ministère des Testaments—Le samedi, [illegible] 1838, à midi, en vertu d'un jugement rendu en la Cour des Propriétés, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'ordonnance [illegible] Pontchartrain, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delassalle, cette parcelle désignée par le Notaire soussigné sous le numéro sept, d'après un plan original [illegible] de la ville de nouvelle [illegible] Pelich, notaire, [illegible] avant mesure et [illegible] trente pieds de front à la rue Marteau [illegible] dit en profondeur [illegible] quarante et [illegible] vingt pour J. Dalrige, et avons [illegible] ensemble [illegible] et [illegible] vent.

Conditions de la vente. Toute somme [illegible] quérant [illegible] comptant [illegible] payables en comptant, [illegible] de [illegible] et [illegible] et [illegible] du [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS,
Recorder de [illegible]

SUCCESSION CHALUPT.

Vente par le Recorder des Testaments.

LE Mercredi, 16 juin 1838, à 10 heures du matin, en vertu d'un décret rendu en la Cour des Propriétés, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'ordonnance [illegible] Pontchartrain, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delassalle, cette parcelle désignée par le Notaire soussigné sous le numéro sept, d'après un plan original [illegible] de la ville de nouvelle [illegible] Pelich, notaire, [illegible] avant mesure et [illegible] trente pieds de front à la rue Marteau [illegible] dit en profondeur [illegible] quarante et [illegible] vingt pour J. Dalrige, et avons [illegible] ensemble [illegible] et [illegible] vent.

Conditions de la vente. Toute somme [illegible] quérant [illegible] comptant [illegible] payables en comptant, [illegible] de [illegible] et [illegible] et [illegible] du [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS,
Recorder de [illegible]

BRIGUE—[illegible] 60 bri[illegible] à vendre par la gelotte Constitution [illegible]

1 jun CHAS GREEN

TRAITES sur Londres [illegible]

1 jun H. GALE, Commune

HUILE DE BALEINE—[illegible] de baleine, en vente par

4 jun COIT & Co.

BLANC DE BALEINE—[illegible] blanc de baleine, en vente par

1 jun COIT & Co.

GOUDRON—[illegible] barils goudron, en vente par

1 jun COIT & Co.

RIZ DE LA CAROLINE—[illegible] boucaus riz de la Caroline, en vente par

J. A. BARELLI & Co.
1 jun Commune

TABAC A CHIQUER—[illegible] tabac à chiquer, en vente par

J. A. BARELLI & Co.
4 jun Commune

MOUSSE—36 barriques mousse, en vente par

P. H. GALLWEY,
4 jun 34, rue Commune

MADERE DES INDES—[illegible] de Madère des Indes, en vente par

P. H. GALLWEY,
3 jun 34, rue de la Commune

CAFE—[illegible] de café de Havane, en vente par

J. PRANS & FILS,
4 jun Vente Lasere

CIGARES—[illegible] différentes sortes de cigares, en vente par

J. PRANS & FILS,
4 jun Vente Lasere

FARINE—[illegible] de farine, en vente par

JOHN LANDIS & Co.
2 jun 34, rue Poydras

WHISKEY—[illegible] whiskey, en vente par

JOHN LANDIS & Co.
2 jun 34, rue Poydras

JAMBON—[illegible] jambon, en vente par

COMSTOCK, HYDE & Co.
2 jun 34, rue du Camp

BŒUF—[illegible] bœuf, en vente par

COMSTOCK, HYDE & Co.
2 jun 34, rue du Camp

ROULEAUX DE CORDE—[illegible] rouleaux de corde, en vente par

GODFREY, LAWRIE & SMALL
1er jun Commune

CHECKS sur New York—[illegible] sur New York, en vente par

KUHN, DAVON & Co.
1er jun Commune

MOUSSE—36 barriques mousse, en débarquement du brick [illegible] à vendre par

P. H. GALLWEY,
1er jun 34, rue Commune

TABAC—[illegible] tabac, en débarquement du [illegible] à vendre par

GODFREY, LAWRIE & SMALL
1er jun 34, rue du Camp

CHARRETTES DRAY WAGONS—[illegible] charrettes drays wagons, en vente par

GODFREY, LAWRIE & SMALL
1er jun 34, rue du Camp

BILLETS de la Trésorerie du Texas, à vendre par

FOR SALE A FINE FREE
25 mai Magasin

ALOUER

UNE jeune negresse, [illegible]

1er jun 205 LARTHET

ESPRIT de vin [illegible] Bienne, 50 [illegible] en bon ordre, à vendre par

WOOD & SIMMONS
31 mai rue Royale No. 22

FROMAGE en [illegible] à vendre par

WOOD & SIMMONS
31 mai rue Royale No. 22

RESINE à LUTER—50 barils résine à luter, en vente par

J. A. BARELLI & Co.
29 mai Commune

RUM—100 barils rum, en vente par le brick Alexander de New York, et à vendre par

HOOPER & HEAD,
30 mai 21, rue Poydras

EAU-DE-VIE et Genièvre—[illegible] de la meilleure qualité en [illegible] à vendre par

J. & L. GIRARD,
1er jun 13, rue Gravier

MOUSSE—46 barriques mousse, en débarquement du bateau à vapeur [illegible]

P. H. GALLWEY,
29 mai No. 34, rue de la Commune

ESPECES—Piastres mexicaines et pesettes à vendre par

J. M. CABALLERO,
29 mai No. 50, rue St Louis

CIGARES—[illegible] cigares, à vendre par

J. M. CABALLERO,
29 mai No. 50, rue St Louis

FABRIQUE d'Eau A[illegible] G[illegible] de Gouge Dauphine et Bienville, en [illegible] à vendre par

COGDEN, GREEN,
29 mai rue du Camp, No. 6

RAISIN—[illegible] à vendre par

SCHMIDT & WERNER,
29 mai Rue Bienville No. 80

ESPECES—Pièces d'un [illegible] à vendre par

JOHN DAVON & Co
29 mai rue Poydras No. 24

TRAITES S